

Adresse:

Etudes suivies:

Tél : Mél :

Dossier de candidature pour un financement de projet étudiant

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

Bureau des Formations et de la Vie Universitaire Bâtiment de la Présidence – 1 ^{er} étage 01 49 40 44 73 vie-etudiante@univ-paris13.fr					
Titre du projet :					
Association :					
Nom : Adresse :					
Tél : Mél : Date de création : Objectifs :					

omment avez-vous eu connaissance de l'existence du FSDIE ?	
résentation du projet	
ombre de participants :	
ıblic visé :	
rève description du projet (objectifs, plan de mise en œuvre, date de réalisation, retombendues,):	oées
inancement du projet	
oût global :	
ontant de l'aide demandée :	
utres partenaires sollicités :	

Joindre un budget prévisionnel présenté en équilibre et indiquant le détail des dépenses et ressources (arrondi à l'euro)

La commission sociale d'établissement est chargée de la gestion du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Elle est composée de personnalités qualifiées et d'étudiants. Les crédits du FSDIE, alimentés par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants, sont affectés à l'aide aux projets étudiants.

C'est la structure privilégiée pour susciter et concrétiser les initiatives étudiantes dans des domaines divers : culturel, artistique, sportif, humanitaire, civique, ...

La Commission Sociale d'Etablissement se réunit plusieurs fois par an pour examiner les demandes de financement de projets collectifs présentés par des étudiants.

Un responsable des services financiers assiste à toutes les réunions de la Commission Sociale d'Etablissement où sont étudiés les différents projets.

Critères de financement des projets :

Conditions d'éligibilité

- le dossier doit être complet
- le projet doit être porté par une association
- le projet doit être porté, au minimum, par un étudiant de l'Université Paris 13
- le fonds est destiné au financement d'un projet étudiant et non à l'équipement ou au fonctionnement d'une association
- aucun projet ne sera examiné par la commission en l'absence du porteur de projet ou d'une personne désignée par lui pour le présenter.

Critères d'appréciation

- le projet doit être d'intérêt général ou collectif
- le projet doit avoir des retombées directes ou indirectes pour la communauté universitaire de Paris 13 (exposition, conférence, projection, spectacle, fonds documentaire, ...)
- les nouvelles initiatives sont appréciées et la priorité est donnée aux nouveaux projets
- les projets tutorés ne sont pas subventionnés.

Procédure à suivre pour le règlement des dépenses :

Le montant de la subvention accordée sera versé en deux parties directement à l'association qui porte le projet par l'intermédiaire de l'Agent Comptable de l'Université Paris 13 :

- 75% de la subvention est versée à l'association une fois que le Conseil d'Administration de l'Université a adopté le projet,
- 25% après la réalisation de l'action sur présentation du bilan du projet financé

Les porteurs de projets sont avertis par courrier de la décision de la commission.

Restitution

En cas de financement total ou partiel du projet présenté, l'association responsable du projet s'engage à rendre compte à l'université de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier dans les deux mois suivants la réalisation du projet) et à mentionner le soutien du FSDIE de l'Université Paris 13 dans ses supports de communication. Un compte-rendu oral pourra également être demandé par la commission.

Date:

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Pièces à joindre obligatoirement :

- Présentation du projet
- Budget prévisionnel du projet
- Devis
- Photocopie de la carte d'étudiant des porteurs de projets
- Liste des participants à l'organisation du projet (nom, prénom, âge, formation suivie)
- Présentation de l'association
- Statuts de l'association
- RIB de l'association

Documents joints à votre appréciation :



BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		Décisions *
Intitulé	Montant	Partenaires	Montant	1
TOTAL		TOTAL		

^{*} Préciser : accordés, refusés, en attente de réponse, pas encore contacté.